

Démarche	: ARS NORMANDIE_AAP FMIS MSP 2025_Aide à l'investissement immobilier des MSP dans le cadre du plan 4000 MSP
Organisme	: Agence régionale de santé (ARS) - Normandie

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Dans la continuité des ambitions affirmées par la stratégie « Ma Santé 2022 », par le Ségur de la santé et par les politiques prioritaires du Gouvernement, un plan ministériel a été annoncé en juin 2023 dont l'objectif est d'atteindre 4 000 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) sur le territoire national d'ici à 2027.

Ainsi, conformément à l'engagement ministériel pris dans le cadre de ce plan, trois tranches de crédits de 15M€ seront allouées dans le cadre de la circulaire du Fonds de modernisation de l'investissement en santé (FMIS) 2024 au titre de l'aide à l'investissement immobilier des MSP (circulaire du 8 avril 2024). Pour la région Normandie, les crédits alloués pour 2024 s'établissaient à 764 800 euros. En ce qui concerne l'année 2025, le montant des crédits alloués reste le même soit 764 800 euros.

Poursuivant les objectifs de la stratégie nationale, cet appel à projets permet d'accompagner financièrement les projets immobiliers des MSP qui participent à la création de lieux de soins « modèles » et attractifs tant pour les patients que pour les professionnels de santé.

Les projets présentés devront poursuivre les objectifs suivants :

- Améliorer l'offre de soins par l'intégration de nouvelles professions telles que les infirmiers de pratique avancée, les coordinateurs de MSP et les assistants médicaux

Et/ou

- Accueillir des étudiants en santé au sein de la MSP afin de leur faire découvrir l'exercice coordonné et pluriprofessionnel

Et/ou

- Faciliter le travail pluriprofessionnel en aménageant les locaux de manière à favoriser la coordination et/ou le regroupement de professionnels

La participation financière de l'ARS portera exclusivement sur une aide relative à l'extension, la rénovation et/ou l'aménagement de locaux existants ou relative à la construction de nouveaux locaux de MSP. Les équipements mobiliers et informatiques sont exclus du champ de l'aide.

La personne morale recevant les fonds peut être :

- Une association porteuse de la MSP ;
- Une société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) ;
- Une société civile immobilière (SCI) ou une société civile de moyens (SCM) dont au moins la moitié des professionnels

de santé sont membres de la MSP ;

•Projet porté par une collectivité locale.

Numéro de département de l'entité géographique

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

14

27

50

61

76

Identité du propriétaire des locaux concerné par le projet

Dénomination du propriétaire des locaux (entité juridique)

Statut juridique

N° SIRET ou FINESS (le cas échéant)

Adresse

Nom, prénom et fonction du représentant

MSP concernée par le projet

Dénomination de la MSP

Statut juridique

Numéro SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Adresse

Référent(s) en charge de la coordination du projet

Nom, prénom

Fonction

Téléphone

Email

Nom, prénom

Fonction

Téléphone

Email

Nom, prénom

Fonction

Téléphone

Email

Descriptif du projet

Intitulé et contexte du projet

Intitulé et contexte du projet

-Eléments de contexte local (offre sanitaire du territoire, nombre de professionnels de santé, évolution et perspectives), caractéristiques de la population et les besoins en termes de soins (nombre d'habitants, éléments socio-économiques, pyramide des âges, projets et activités sur le territoire ayant un impact sur ces besoins), cohérence du projet avec les autres projets de maisons ou centres de santé ainsi qu'avec les structures sanitaires et médico-sociales existantes sur le territoire (dans la commune ou dans les communes limitrophes), territoire et communes concernés par le projet.

-Perspectives en termes d'organisation et de développement de l'offre de soins, d'actions au bénéfice des populations et de réponse aux besoins du territoire

Objectif(s)

Objectif(s) poursuivi(s)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Améliorer l'offre de soins par l'intégration de nouvelles professions telles que les infirmiers de pratique avancée, les coordinateurs de MSP et les assistants médicaux
- Accueillir des étudiants en santé au sein de la MSP afin de leur faire découvrir l'exercice coordonné et pluriprofessionnel
- Faciliter le travail pluriprofessionnel en aménageant les locaux de manière à favoriser la coordination et/ou le regroupement de professionnels

Objectif(s) du projet immobilier

Le projet doit décrire le projet d'extension, rénovation, aménagement ou construction attenant à la MSP déjà existante pour accueillir un professionnel permettant de décharger les Médecins Généralistes (IPA, Assistant médical...) en précisant notamment :

- Les nouveaux professionnels intégrant la structure.
- L'organisation des professionnels de santé : état d'avancement du projet de santé, fonctionnement en multisite ou sur un site seulement
- Les objectifs opérationnels de travail en commun

Description de l'activité de la MSP

Description de l'activité de la MSP

-Nature et nombre des professionnels intervenant

-Activité réalisée (file active de patients, nombre de nouveaux patients chaque année, patientèle médecin traitant,...)

Description du projet immobilier

-Outre le remplissage du tableau ci-dessous, le porteur décrira dans cette partie également la configuration technique de son projet, au regard notamment des pré-requis immobiliers mentionnés en annexe 2

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Description du projet immobilier

Coût de l'opération

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Coût de l'opération

Montant en €

Plan de financement du projet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Plan de financement du projet

Durée d'amortissement de l'extension

Le cas échéant le montant du loyer avec et sans l'aide de l'ARS

Modalités de versement par les co-financeurs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Modalités de versement par les co-financeurs

Pièces justificatives

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Statuts de la structure propriétaire des locaux

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Avis INSEE du propriétaire des locaux

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Relevé d'identité bancaire (RIB) daté, tamponné et signé du porteur du projet et propriétaire des locaux

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Statuts de l'association ou de la SISA

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Avis INSEE de l'association ou de la SISA

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Projet de santé existant

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Liste des professionnels membres de la MSP

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Convention d'adhésion à l'ACI MSP ou lettre d'engagement d'adhérer à l'ACI MSP

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Devis relatifs aux travaux d'extension envisagés

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Lettres de soutien des collectivités territoriales et le cas échéant des autres co-financeurs

Dans le cas où le projet est cofinancé.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Plans avec extension ou construction surlignée en couleur sur les plans

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Permis de construire ou autorisation de travaux ou d'aménagement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bail ou le projet de bail en cas de location

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Courrier d'engagement nominatif et daté du nouveau professionnel de santé rejoignant la MSP ou d'une promesse d'embauche par la MSP du ou des nouveaux professionnels

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Engagement de la MSP à maintenir l'affectation des biens financés à l'usage exclusif d'une activité MSP pendant une durée de 10 ans.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Autres éléments permettant l'analyse du projet et/ou sa priorisation

Critères de priorisation